



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

TO  
À  
Commandant Sous-Divisionnaire  
à Québec

FROM  
DE  
Officier Responsable  
Délits Commerciaux  
à Québec

SUBJECT  
OBJET  
Conférence des Commandants/Représentants divisionnaires -  
Charte des droits et libertés de la personne

90

SECURITY - CLASSIFICATION	DE SECURITE
OUR FILE / NOTRE RÉFÉRENCE	
MONTREAL P.D.	
YOUR FILE / VOTRE RÉFÉRENCE	
C 195-47	
DATE	
85-06-06	

STAMP: BUREAU DU COMMANDANT DES DIVISIONS  
COMMANDING OFFICER'S OFFICE  
MONTREAL  
P.D.

1. Suite à votre lettre datée du 14 mai dernier, vous trouverez, dans les paragraphes suivantes, les idées de mes subalternes ainsi que les miennes en ce qui a trait à l'éventualité d'engager des homosexuels au sein de la G.R.C.
2. Tout d'abord, je dois m'excuser pour ne pas avoir répondu à cette lettre pour la date d'agenda indiquée, c'est-à-dire le 1985-05-23 dû au fait que j'ai eu cette correspondance seulement après la date d'agenda.
3. J'ai discuté avec mes deux chefs de section pour avoir leurs commentaires sur cette proposition et les deux pensent que si nous engageons des homosexuels au sein de la G.R.C. cela crée des problèmes de moral parmi nos enquêteurs puisque notre travail consiste à voyager sur des périodes qui vont de 2 jours à une (1) semaine, ainsi qu'à prendre des déclarations d'accusés, exécuter des mandats de perquisition et arrêter des gens.
4. Si nos membres sont obligés de voyager dans la même voiture de police, manger et travailler ensemble pendant des jours, cela pourrait créer des problèmes qu'on peut classifier comme très graves, non seulement pour les membres qui ne sont pas homosexuels mais aussi pour les homosexuels nouvellement arrivés au sein de notre unité.
5. Pour ma part, je me demande sérieusement si le public canadien est prêt à accepter le fait que nous engagions des homosexuels connus au sein de la G.R.C. Je crois sincèrement que la vaste majorité du public canadien n'est pas encore assez mature pour cette étape au sein de la G.R.C.
6. Par contre, je dois noter ici que les homosexuels, en général, sont connus comme des personnes très travaillantes et très minutieuses dans l'exécution de leurs fonctions et je suis d'avis qu'ils auraient tous les critères nécessaires pour faire des enquêtes aussi bien que n'importe quel membre avec le même nombre d'années de service et de formation.

.../2

A0930813\_1-000070

OBJET: Conférence des Commandants/Représentants divisionnaires -  
Charte des droits et libertés de la personne

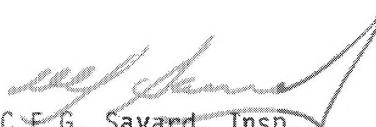
.../2

1985-06-06

7. D'après les études empiriques, il fut clairement démontré qu'entre 6 et 12% de la population sont des personnes homosexuels et je suis convaincu qu'il en existe présentement au sein de notre service mais que leurs activités sont cachées. Ces personnes représentent actuellement des risques au niveau de sécurité et s'ils n'étaient pas obligés de cacher leur sexualité, l'argument du risque sécuritaire n'existerait plus.

8. Je suggère fortement que le Commissaire écrive au responsable de la Marine américaine (United State Navy) dû au fait que je sais qu'ils ont une politique qui empêche les homosexuels d'entrer au sein de leur service et qu'il existe une jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis que lorsqu'un membre de la Marine américaine déclare qu'il est homosexuel, il est congédié automatiquement.

9. En conclusion, je suis d'avis qu'il existe des arguments pour et contre l'engagement des homosexuels au sein de la G.R.C. mais je crois sincèrement que ça créerait beaucoup plus de problème et que les coûts pour cette opération n'en valent pas les bénéfices.



C.E.G. Savard, Insp.  
Off. Resp. DCQ

15  
A0930813\_2-000071